

## Investissez malin en suivant un indice de référence au travers d'un fonds d'investissement coté

### Qu'est-ce qu'un ETF?

Les ETFs ou Exchange Traded Funds (ETF) sont nés aux États-Unis en 1992 lorsque la SEC («Securities and Exchange Commission») approuva la création du 1er fonds d'investissement coté, le «S&P Depository Receipts Trust Series 1». Son objectif? Répliquer l'indice boursier S&P500 regroupant les 500 grandes actions cotées sur les marchés boursiers américains. Ce fonds fut admis à la négociation en 1993 et connût un rapide succès. Fort de ce lancement réussi, on lança plusieurs ETFs suivant des indices comme le NASDAQ-100 («Cubes») ou le Dow Jones Industrial Average («Diamond»). Aujourd'hui, les ETFs représentent près de 15% du total des fonds gérés en Europe. Et l'on estime que ce chiffre grimpera à plus de 25% en 2025.

Les ETFs sont des fonds d'investissement cotés dont l'objectif consiste à répliquer le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice ou d'un panier d'actifs. Les ETF peuvent être à gestion active ou passive. Un ETF à gestion active vise à surperformer l'indice ou le panier de référence, au contraire d'un ETF à gestion passive. Par conséquent, outre des frais de gestion plus élevés, les ETF à gestion active peuvent afficher des rendements différents, pouvant être supérieurs ou inférieurs, à ceux de l'indice ou du panier de référence.

Il existe différents types de ETFs: ETFs sur indices boursiers, matières premières, zones géographiques, secteurs, types d'actifs (actions, obligations...) ou devises.

Les ETFs sont soit appelés ETFs « physiques » lorsqu'ils visent à reproduire la composition d'un indice en achetant la totalité ou une partie des actions composant cet indice, soit appelés ETFs « synthétiques » lorsqu'ils visent à reproduire non pas la composition d'un indice, mais sa performance, et ce, notamment en utilisant des produits dérivés.

Les ETFs peuvent être soit de capitalisation, soit de distribution.

- Un **ETF de capitalisation** réinvestit directement les revenus provenant de ses investissements.
- Un **ETF de distribution** verse périodiquement, généralement par trimestre ou semestre, un dividende grâce aux intérêts et dividendes qu'il perçoit.

En raison de leur gestion généralement passive, les ETFs présentent l'avantage d'avoir des coûts assez faibles en comparaison avec les fonds de gestion active.

Même s'ils visent à répliquer un indice similaire, les ETFs peuvent afficher des différences de rendement importantes. Cet écart est très souvent imputable aux frais de gestion appliqués, variables d'un ETF à l'autre. C'est pourquoi, mieux vaut comparer les frais de gestion appliqués entre plusieurs ETFs suivant un même indice.

Avant d'investir dans un ETF, nous vous conseillons de sélectionner un indice que vous souhaitez voir répliquer et d'analyser son historique, ses performances passées, ainsi que ses fluctuations journalières et de toujours consulter le PRIIPs KID (« document d'information clé ») et le prospectus de l'ETF concerné. Il est également utile que vous compreniez le mode de calcul de l'indice, ainsi que sa composition, et ce, afin d'éviter, par exemple, une trop grosse concentration des risques.

### Objectifs d'investissement

Vous souhaitez investir dans des marchés boursiers, secteurs, actifs, continents... tout en bénéficiant d'une grande diversification? Facilitez-vous la vie grâce aux ETFs! Cet investissement est idéal pour profiter de la performance des marchés en limitant vos risques, à moindres frais!

### Avantages

- **Transparent.** La plupart des émetteurs d'ETFs publient quotidiennement la composition de leur portefeuille. Vous pouvez ainsi suivre au plus près leur stratégie et connaître le type d'actifs dans lequel ils investissent. La valeur liquidative du fonds est également communiquée. Elle correspond à la valeur des actifs nets et vous permet de consulter la performance du fonds.
- **Simple.** Les ETFs sont des produits très liquides qui cotent en continu sur les bourses du monde entier. Vous pouvez donc les négocier à tout moment pendant les heures d'ouverture des marchés.
- **Bon marché.** Vos frais sont réduits: vous ne payez que les frais de transaction. Il n'y a donc pas de frais d'entrée ni de sortie.
- **Un outil de diversification.** Les ETFs cherchent généralement à reproduire le plus fidèlement les performances d'un indice. Ils vous permettent d'investir dans une large gamme de marchés boursiers (Bel 20, Nasdaq, Nikkei...) ou dans des marchés plus difficiles d'accès comme les pays émergents ou les matières premières (or, café, blé...).
- **L'effet de levier.** Certains ETFs vous permettent d'amplifier, à la hausse et à la baisse, la performance d'un indice phare. Par exemple, si vous investissez dans un ETF qui double l'indice phare, quand celui-ci gagne ou perd 1%, l'ETF gagne ou perd 2%.

### Inconvénients

- **La gestion passive.** Un ETF, contrairement à un fonds classique, est généralement géré de façon passive. Ceci implique qu'en cas de mouvements de marché importants, le portefeuille d'un ETF à gestion passive ne fera pas l'objet d'arbitrages.
- **Le risque.** Les ETFs n'offrent aucune garantie de rendement, ni de capital. Ils répliquent des indices et sont par conséquent soumis aux évolutions, à la hausse comme à la baisse, des marchés boursiers. Il existe dès lors un risque de perdre votre capital, en partie ou en totalité.

## Caractéristiques

**La durée:** indéterminée

**Le montant de souscription minimal:** aucun

**La valeur nette d'inventaire:** est calculée tous les jours ouvrables et est consultable sur le site internet de l'émetteur de l'ETF.

## Risques

- **Risque de change:** Les ETFs peuvent être influencés par les fluctuations des taux de change.
- **Risque lié aux produits dérivés:** Les ETFs, tels que les ETFs synthétiques, investissent parfois dans des produits dérivés. La valeur de ces derniers dépend du prix d'un ou plusieurs actifs sous-jacents (matières premières, devises, indices...) et est caractérisée par un grand effet de levier (prix d'achat ou de vente fixé à l'avance). Cela peut engendrer une exposition, à la hausse comme à la baisse, à des variations de cours beaucoup plus importantes que les produits traditionnels.
- **Risque de liquidité:** Certains ETFs investissent dans des actifs qui sont difficilement négociables sur un marché ce qui pourrait avoir une influence négative sur leur valeur. Ce risque est cependant faible, étant donné que la plupart des ETFs travaillent avec un teneur de marché (« market maker ») dont la mission est d'assurer la liquidité de l'ETF.
- **Risque de marché:** La plupart des ETFs investissent dans des instruments financiers, tels que des actions et des obligations, qui sont sujets aux fluctuations des marchés.

## Frais

**Les frais d'entrée:** aucun

**Les frais de sortie:** aucun

**Les frais courants et les frais de gestion:** les frais imputés par le gestionnaire de fonds pour la gestion du portefeuille figurent dans le document «Informations clés pour l'investisseur» et dans le prospectus du fonds.

Les frais suivants peuvent être appliqués lors de la négociation et la détention d'ETFs:

- frais de courtage à l'achat et à la vente
- frais d'encaissement lors du paiement de dividendes
- frais lors d'opérations de régularisation.

Les tarifs spécifiques sont disponibles dans la fiche de tarifs "Tarifs en vigueur des principales opérations de placement" disponible sur [belfius.be](http://belfius.be).

## Fiscalité

Sur la base de la législation fiscale actuelle, qui peut être sujette à des changements, les revenus octroyés aux investisseurs particuliers en Belgique sont soumis à l'impôt des personnes physiques comme suit:

### Précompte mobilier

Les distributions de dividendes sont soumises à un précompte mobilier libératoire de 30 %.

Sauf décision anticipée en matière fiscale, si plus de 10% des actifs du fonds sont investis dans des créances, un précompte mobilier de 30% (PM OPC) sera retenu sur la partie de la plus-value correspondant à la partie sous-jacente investie dans des créances.

## Taxe boursière (TOB)

- 0,12 % (max 1 300 EUR) lors de l'achat et de la vente sur le marché secondaire d'un ETF sous la forme d'une SICAV ou d'un FCP enregistré au sein de l'EEE, à l'exception des SICAV de capitalisation inscrites sur la liste de la FSMA.
- 0,35 % (max 1 600 EUR) lors de l'achat et de la vente sur le marché secondaire d'un ETF sous la forme d'une SICAV ou d'un FCP enregistré en dehors de l'EEE, à l'exception des SICAV de capitalisation inscrites sur la liste de la FSMA.
- 1,32 % (max 4 000 EUR) lors de l'achat, la vente sur le marché secondaire ou lors du rachat d'actions de capitalisation d'un ETF sous la forme d'une SICAV de capitalisation inscrite sur la liste de la FSMA.

Pour plus d'informations sur le précompte mobilier et la taxe boursière, vous pouvez vous adresser à votre prestataire de services financiers.

**Les informations ci-dessous concernant la taxe sur les plus-values s'appliquent sous réserve que le projet de loi correspondant soit définitivement voté et entre en vigueur le 1er janvier 2026.**

### Taxe sur les plus-values

La partie de la plus-value qui n'est pas assujettie au PM sur les OPC, sera soumise à une taxe de 10 % sur les plus-values si le contribuable a réalisé, sur une base annuelle, plus que le montant exonéré de plus-value. Les moins-values réalisées au cours de la même période imposable sont déductibles.

Les investisseurs soumis à un régime autre que celui de l'impôt des personnes physiques en Belgique sont priés de s'informer au sujet du régime fiscal qui leur est applicable.

## Garantie des instruments financiers

Ce produit est protégé dans le cadre du système belge de garantie des instruments financiers.

Plus d'infos sur la protection belge des instruments financiers: [fondsdegarantie.belgium.be/fr](http://fondsdegarantie.belgium.be/fr).

## Service Plaintes

En cas de problème, nous vous conseillons tout d'abord de contacter soit votre conseiller financier, soit le Service Gestion des Plaintes de Belfius, Place Charles Rogier 11 (n° de colis: 7908) à 1210 Bruxelles, ou par e-mail à [complaints@belfius.be](mailto:complaints@belfius.be). Nous prendrons le temps de vous écouter et de chercher une solution avec vous.

Vous n'êtes pas satisfait(e) de la solution proposée par le Service Gestion des Plaintes de Belfius? Vous pouvez alors contacter le Négociateur de Belfius Banque, Place Charles Rogier 11 (numéro de colis: 7913), à 1210 Bruxelles, ou par e-mail à [negotiation@belfius.be](mailto:negotiation@belfius.be).

À défaut de solution, l'Ombudsman en conflits financiers est à votre disposition: Ombudsman des assurances, North Gate II, boulevard du Roi Albert II, 8 à 1000 Bruxelles ([www.ombudsfin.be](http://www.ombudsfin.be)).

### Comment investir?

En ligne via Belfius Mobile ou Belfius Direct Net ou sur rendez-vous en agence.

### Besoin d'aide?

Nous nous ferons un plaisir de vous aider via Belfius Connect au 02 222 12 02

Ou via le bouton «Besoin d'aide?» sur [belfius.be](http://belfius.be).